

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/02/18

Dossier complet le :
15/02/18

N° d'enregistrement :
F01118P0034

1. Intitulé du projet

Création de bureaux et d'un centre de formation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale 22 BIRON SARL - 26-30 Boulevard Biron - 93400 SAINT OUEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | 5 | 3 | 8 | | 2 | 7 | 5 | | 9 | 6 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | Forme juridique SARL à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°	Création d'un bâtiment de 5 étages (R+5) avec 2 niveaux de sous-sol, dont la surface plancher sera de 10500 m2, sur un terrain d'assiette de 2969,5 m2 (actuellement bâti et qui sera démoli). Le bâtiment actuel dispose localement d'un sous-sol d'un seul niveau (R-1)

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition d'un bâtiment existant (R+2) accueillant des bureaux, ateliers et des locaux de stockage. Ce bâtiment dispose localement d'un sous-sol (ancienne chaufferie). La surface du terrain est de 2969,5 m2.

Les déchets de démolition feront l'objet d'un tri avant évacuation vers les filières d'élimination autorisées (tri sur site selon la signalétique et les consignes, utilisation de bordereaux de suivi de déchets, bennes couvertes, aucun brûlage).

Construction d'un bâtiment (R+5), avec 2 niveaux de sous sol pour le stationnement des véhicules, dont l'accès se fera par le boulevard Biron. L'espace végétalisé représentera environ 662 m2 et l'espace en pleine terre 61 m2.

Lors de la construction les règles suivantes relatives aux chantiers propres seront mises en œuvre :

- limitations du bruit (talkies-walkies, respect des plages horaires pour les tâches bruyantes, information des riverains),
- éviter les gaspillages (fuites d'eau, arrêt des moteurs dès que possible, limitation des vitesses des engins, extinction des lumières et des équipements en l'absence de personnel),
- réduction des émissions dans l'air (humidification des matériaux, bennes et camions bâchés, entretien des matériels et des véhicules, coupure des moteurs en cas d'arrêt prolongé)
- prévention des pollutions des sols (stockage sur bacs de rétention, vérification de l'étiquetage des produits, pas de déversement de produits sur le sol ou dans les réseaux)

4.2 Objectifs du projet

Extension des locaux de bureaux pour l'Entreprise des Ateliers des Compagnons et création d'un espace dédié à la formation.
Création de places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La 1ère phase sera la démolition du bâti existant (démolition, tri et enlèvement des déchets de démolition, traçabilité et suivi, transport et évacuation vers des filières adaptées). Les diagnostics préalables amiante, plomb seront réalisés.

La 2ème phase sera la réalisation de l'excavation pour la réalisation des 2 niveaux de sous-sol. Les terres excavées seront en fonction de leur nature (résultats du diagnostic de pollution, et du potentiel plan de terrassement si nécessaire), évacuées vers les filières adaptées. Une étude de diagnostic des sols et une étude hydrogéologique définissant le niveau des plus hautes eaux auront été réalisées.

La 3ème phase sera la construction du bâtiment.

La durée totale des travaux est estimée à 20 mois, avec un démarrage en février 2019 et une fin en novembre 2020.

Pendant la phase des travaux, les bons gestes d'un chantier propres seront mis en œuvre, incluant le respect des règles de l'art concernant la signalisation et l'affichage, la sécurisation (barrières, déplacement des réseaux existants), la mise en place des branchements provisoires de chantier. Une adaptation de la localisation des places de stationnement existantes sur la portion du boulevard Biron située en face du projet sera nécessaire (Signalétique à réaliser).

La circulation existante (sens unique pour les voitures et motos) sera conservée de même que la circulation en double sens pour les vélos.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'activité prévue sera de type tertiaire (bureaux), avec des places de stationnement prévues pour 110 voitures (dont certaines places avec un branchement pour charge électrique : 20 places) et une surface d'environ 150 m² pour les vélos et 37 m² pour les motos.

L'accès aux places de stationnement (voitures et motos) se fera par le boulevard Biron pour un accès au R-1 et R-2. Les locaux des vélos se feront directement par le boulevard Biron (en face de la rue Anselme) et à proximité de la zone de livraison de l'Entreprise des Ateliers des Compagnons, accessible également à partir du Boulevard Biron.

Am

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire (PC), à un permis de démolir et à une demande d'agrément pour les bureaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du terrain	2969,5 m ²
Nombre d'étages	5 étage : R + 5
Nombre de niveaux de sous-sol	2 niveaux : R - 2
Espaces végétalisés et de pleine terre	662m ² ; 61m ²
Surface plancher créée	10500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

26-30 Boulevard BIRON
4 rue Berthe
93400 SAINT OUEN

parcelles : 000/AF/0013
Zone UI du PLU de la commune de
Saint Ouen

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 8° 54' 30" 0 Lat. 0 2° 20' 18" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Am

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est celle du Bois de Boulogne (vieux boisement) à plus de 5,8 km. La ZNIEFF de type II la plus proche est celle de la pointe aval de l'île Saint Denis à plus de 4,3 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à plus de 8,5 km (Glacis du Fort de Noisy le Sec)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Parc Naturels Régionaux classés ou à l'Etude se situent à plus de 10 km, en dehors de la région parisienne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Ouen ne se situe pas dans la zone de plan de gêne sonore existante due aux aéroports de Paris situés au Nord de l'agglomération parisienne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site patrimonial remarquable le plus proche se situe à environ 250 m au sud du site (ancien ZPPAUP des Puces) il s'agit du marché aux Puces de Saint Ouen.

Am

Les zones délimitées dans le secteur d'étude se situent en bord de Seine et en bordure du canal de Saint Denis (en dehors des zones du projet, entre 1 et 3,7 km).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

- pas concerné par un PPRI (Inondation) ni par PPRT (Technologique)
- commune de Saint Ouen concernée par un PPR Mouvement de terrains (affaissements, et effondrements, tassements différentiels) sans prescriptions ou interdictions

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Le projet ne se situe pas sur un site identifié dans BASOL
Un diagnostic des sols est prévu en parallèle de l'étude géotechnique, au regard des activités industrielles recensées sur BASIAS dans la zone d'étude.

Dans une zone de répartition des eaux ?

La première nappe présente au droit du site est la nappe du lutécien qui n'est pas classée en ZRE.
La nappe de l'albien-néocomien est en ZRE, elle est réservée à l'eau potable. Elle n'est pas concernée par le projet puisque située à une profondeur de plusieurs centaines de mètres.

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Réponse de l'ARS : commune de Saint Ouen non concernée par la présence de captage AEP ni par des périmètres de protection.

Dans un site inscrit ?

Le site inscrit (au titre du paysage et comme site) le plus proche est à environ 1 km, il s'agit de l'ensemble urbain de Paris, site inscrit référencé n°7497 et d'une surface de 4374 ha.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : **Oui Non**

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

Les sites classés Natura 2000 les plus proches sont dans la boucle de la Seine (Ile Saint Denis) et au niveau de la Courneuve à environ 4 km (ils sont classés au titre de la Directive Oiseaux)

D'un site classé ?

Le site classé (au titre du paysage et comme site) le plus proche se situe sur Montmartre (cité des Fusains et site du Maquis de Montmartre, représentant des surfaces respectives de 0,22 et 0,33 ha) à environ 2 km

Am

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir des incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude du niveau des plus hautes eaux est en cours. D'ores et déjà, le niveau de la nappe du lutécien serait à une cote de 25 m NGF soit environ 14 m sous le TN du site (38,9 m NGF). Les 2 niveaux de sous-sol (- 6 m) n'atteignent pas cette profondeur. L'étude en cours confirmera ces éléments.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux qui devront être évacués sont les déchets de démolition qui ne seront pas réutilisables sur site, mais qui pourront être recyclés (granulats de recyclage). La réalisation du terrassement sur 2 niveaux de sous-sol générera environ 14000 m3 de déblais, qui seront triés (si indice de pollution) et valorisés (réaménagements).
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction nécessitera pour les fondations, l'ossature et l'isolation des matériaux comme le béton, l'acier, des produits de carrières plus ou moins élaborés (pierres, moellons, briques, carrelage,..) ou du bois (en solution alternative). Des matériaux recyclés (granulats de recyclage) seront utilisés.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de sa situation (milieu urbain), de son caractère construit et sans espaces verts et de l'éloignement des zones naturelles, le projet ne créera pas des dégradations de la biodiversité existante. Indirectement, par l'exploitation de matériaux nécessaires à sa construction dans des carrières ou par leur acheminement sur site, en phase de construction, le projet aura une incidence sur le milieu naturel. L'utilisation de matériaux recyclés issus de la démolition contribuera à limiter cette empreinte.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont éloignés du projet (plus de 4 km). Les nombreux axes de circulation en région parisienne (trafics pour les travaux) évitent majoritairement ces zones sensibles.

Am

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

La zone du projet n'est sensible à aucun titre (paysage, faune/flore, risques, eaux souterraines) et ne génère pas d'incidence sur ces sites classés éloignés.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Démolition d'un bâtiment existant et reconstruction sur le même terrain.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Cet immeuble de bureaux n'est concerné par aucun risque technologique (il n'y a pas d'activités générant des risques industriels recensés dans l'environnement du projet)

Risques Est-il concerné par des risques naturels ?

La phase de construction et de réalisation des fondations devra intégrer les contraintes de sols (étude géotechnique prévue).

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Activités de Bureaux qui possédera des ventilations permettant le renouvellement d'air pour préserver la qualité de l'air intérieur pour les occupants (filtration de l'air, entretien des unités de ventilation/chauffage) tout en optimisant les débits pour limiter les pertes calorifiques à l'extérieur et les consommations électriques des ventilateurs (adaptation des ventilation par nature des zones occupées (bureaux, salles de réunion) et par période (hiver, été). Mise en place d'une GTC pour les pilotages thermiques mais aussi d'intensité lumineuse (lumières, position des protections solaires)

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Les trafics seront de 2 types : en phase de travaux, majoritairement par des camions liés aux transports des matériaux, en phase d'exploitation, par le trafic des voitures (occupants des bureaux). Sur la base de 35% des occupants venant en voiture (détail joint dans l'annexe trafic p16), le trafic aux heures de pointe sera entre 35 et 50 véh/heure (matin et soir) générant des flux supplémentaires faibles (4%) et sans effets sur la fluidité des carrefours aux alentours ou à proximité.

Nuisances Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

En dehors de certaines phases du chantier, les activités ne seront pas source de bruit. L'environnement du site n'est pas à l'origine de sources de bruit. La construction garantira une protection phonique intérieure pour les activités prévues.

Am

Sans objet par rapport à l'activité de bureaux

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

A l'exception de certaines phases de travaux et ponctuellement, aucune vibration ne sera générée.

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

A l'exception de certaines phases de travaux qui pourront nécessiter en période hivernale un éclairage localisé du chantier, aucune émission lumineuse ne sera générée.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

En phase chantier les rejets dans l'air seront limités par l'arrêt des moteurs des véhicules.

En phase d'exploitation, les seuls rejets atmosphériques seront liés aux taux de ventilation régulée des locaux.

Le mode de chauffage (gaz, électricité) n'est pas défini à ce stade, toutefois en complément une installation solaire photovoltaïque sera mise en place. Dans le cas d'une installation au gaz, celle-ci sera conforme aux exigences de combustion et de rejet et sera contrôlée.

Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?

En phase chantier, les différents types de rejet (potentiellement les eaux usées des sanitaires de chantier, les eaux de lavage) seront raccordés au réseau des eaux usées (EU).

Le béton ne sera pas réalisé sur site, par conséquent il n'y aura pas d'eau de lavage des toupies. Aucun lavage d'engin ne sera réalisé sur le site.

En phase d'exploitation, les activités ne généreront pas de rejets liquides.

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Le rejets des eaux usées sera raccordé au réseau d'assainissement et ainsi sera traité (y compris en phase travaux si besoin).

Le projet prévoit de récupérer les eaux des toitures (réutilisation sur les sanitaires).

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

En phase de chantier, lors de la démolition du bâtiment existant et lors de l'évacuation des déblais (phase de terrassement, lors de la création des niveaux de sous-sol). Ces déblais ou déchets de démolition seront suivis et évacués vers des filières homologuées. En phase d'exploitation, les déchets générés seront ceux liés aux bureaux et activités de l'Entreprise des Ateliers des Compagnons, déchets de types emballages, papier et de bureaux (qui feront l'objet d'un tri, d'une évacuation/recyclage par des filières adaptées).

Am

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?

Cet immeuble de bureaux, sur une hauteur de 5 étages (22 m), n'est pas susceptible de porter atteinte aux puces de Saint Ouen. Les bâtiments existants qui séparent le projet situé au 22 boulevard Biron de la limite Nord de l'espace protégé (Puces de Saint Ouen) sont des immeubles de 2 à 5 étages et la distance (environ 250 m) limitent les co-visibilités. Concernant l'archéologie, une demande a été faite à la DRAC, incluant la communication de l'étude de faisabilité du projet. La DRAC fera une expertise et demandera les études sols et pollution (échange tel avec Mme Djema)

L'usage du sol reste inchangé (bâtiment sur 80% de la parcelle). Les règles définies dans le PLU sont respectées (affectation des sols, emprise au sol, hauteur maximale, implantation par rapport aux limites, stationnement, plantation).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les projets autorisés ou déclarés en 2017 et 2016, à la DRIEE, aucun n'a d'effets cumulés avec le projet de la construction du bâtiment au 22 Bd Biron à Saint Ouen (Les projets autorisés ou déclarés concernent des prélèvements en nappe et des rejets : ZAC des Docks à Saint Ouen, la ligne du Grand Paris Express, projet Melchior sur Saint Denis) ou la réalisation de piézomètres (Déclaration).

Les projets pour lesquels l'Autorité Environnementale a donné un avis en 2017 et 2016 et situés dans un rayon d'environ 1 km autour du projet et dont les travaux sont susceptibles de se superposer avec ceux du projet sont :

- 2017 : l'ensemble de bureaux Le Touzet (en limite avec la commune de Clichy la Garenne, à 1,3 km),

- 2016 : l'ensemble d'immeuble en limite avec les Puces de saint Ouen (immeubles) dénommé le "Village des Rosiers" avec une surface plancher de 60 000 m²

A noter également le projet d'extension de la ligne 14 dont les travaux doivent s'achever en 2019, et les travaux de la gare de Saint Ouen (1 km) et le centre d'exploitation (1,4 km).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Am

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une annexe présente la stratégie technique du projet, traitant des aspects énergétiques sur les aspects structures du bâtiment, isolation, étanchéité, éclairage naturel et artificiel, ventilation, chauffage, production de froid, photovoltaïque en toiture, la gestion centralisée.

Les consommations d'eau seront réduites par la réutilisation de l'eau des toitures pour les besoins des locaux techniques et potentiellement des WC.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du 22 Bd Baron ne crée pas d'impacts sur les milieux naturels et protégés existants. C'est un projet urbain, qui une fois réalisé s'intégrera dans le quartier en cours de rénovation. La phase travaux (démolition et construction) sera la plus sensible, toutefois, d'ores et déjà dans le cadre de la démolition, un repérage des matériaux et produits est prévu (amiante, plomb), un diagnostic des sols, éventuellement complété par un plan de terrassement permettront une optimisation des filières pour les terres excavées. L'utilisation de matériaux recyclés pour limiter la consommation de ressources naturelles ainsi que la valorisation des gravats de démolition contribuent à limiter l'impact de la construction. Le bâtiment prévu (énergie), en répondant aux exigences HQE, BREAM Very Good, BBC Effinergie, dans le cadre d'un commissionnement énergétique garantissent une qualité des exigences notamment environnementales (matériaux, gestion énergétique), en phase de construction et d'exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Am

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude trafic Note de stratégie Cartographies des zones sensibles et des risques Étude de faisabilité présentant les cartes de localisation, les photos des alentours et les plans, coupes et volumétrie du projet Reportage photos

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

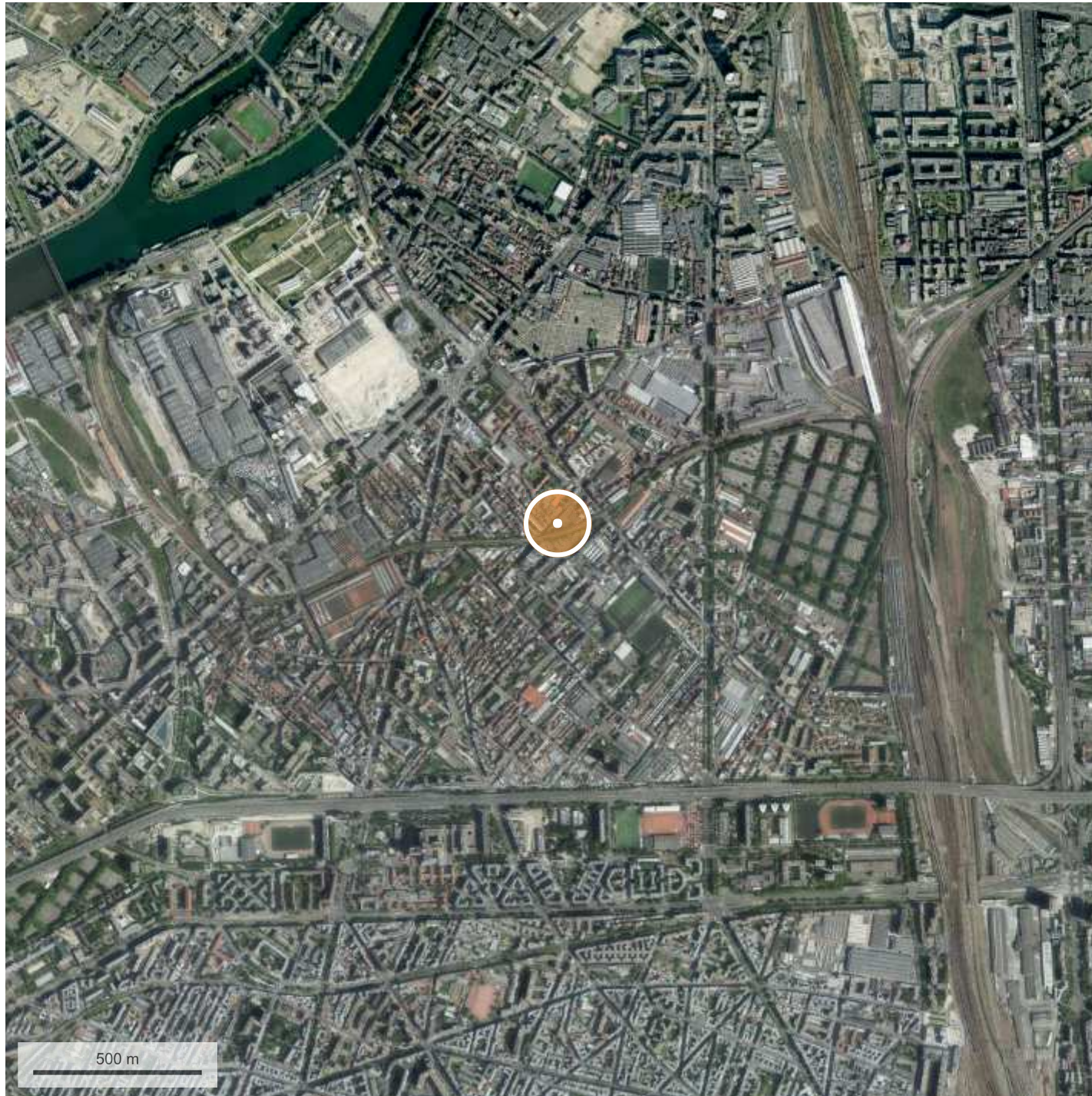
Fait à PARIS

le, 05/02/17

Signature


SARL 22 BIRON
26/30 Bd BIRON
93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 40 03 25 08
Fax : 01 40 03 04 07
SIRET 538568304

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





- Centre de rééducation professionnelle.
- Commune de saint Ouen. Stade municipal Biron.
- Habitations et commerces en Rdc.
- Activités.
- Activités.
- Habitations.
- Habitations.
- Voies Sncf.
- Habitations.
- Habitations.
- Bureaux: Altavia.
- Bureaux: Kuoni. Atos. Seres. Agarik.
- Commissariat.
- Habitations.

Document non contractuel



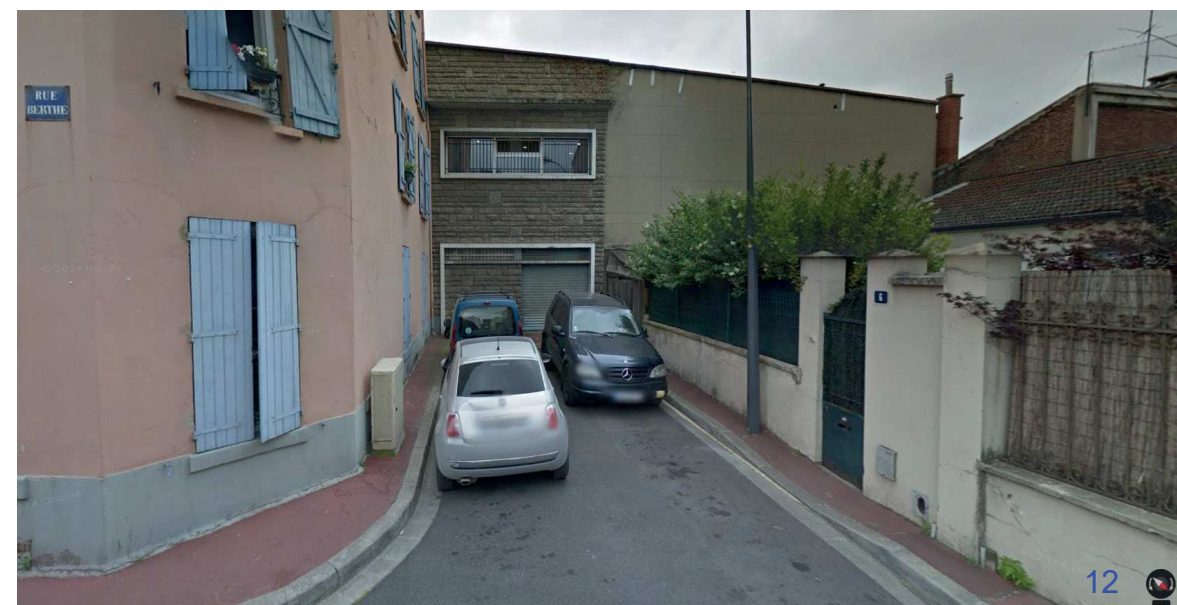
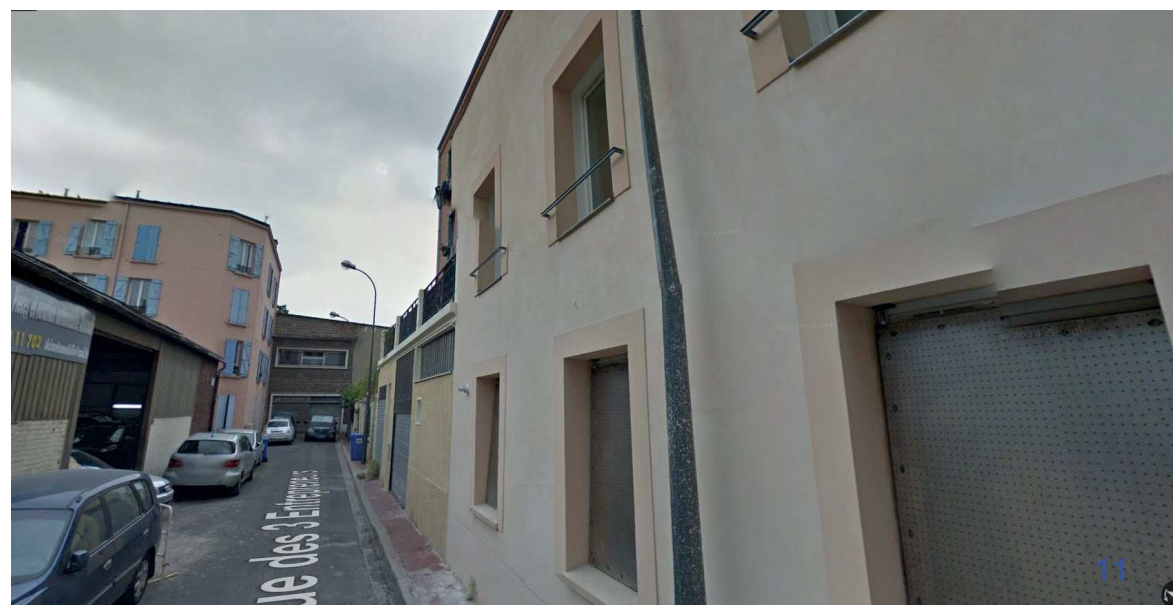
BOULEVARD BIRON



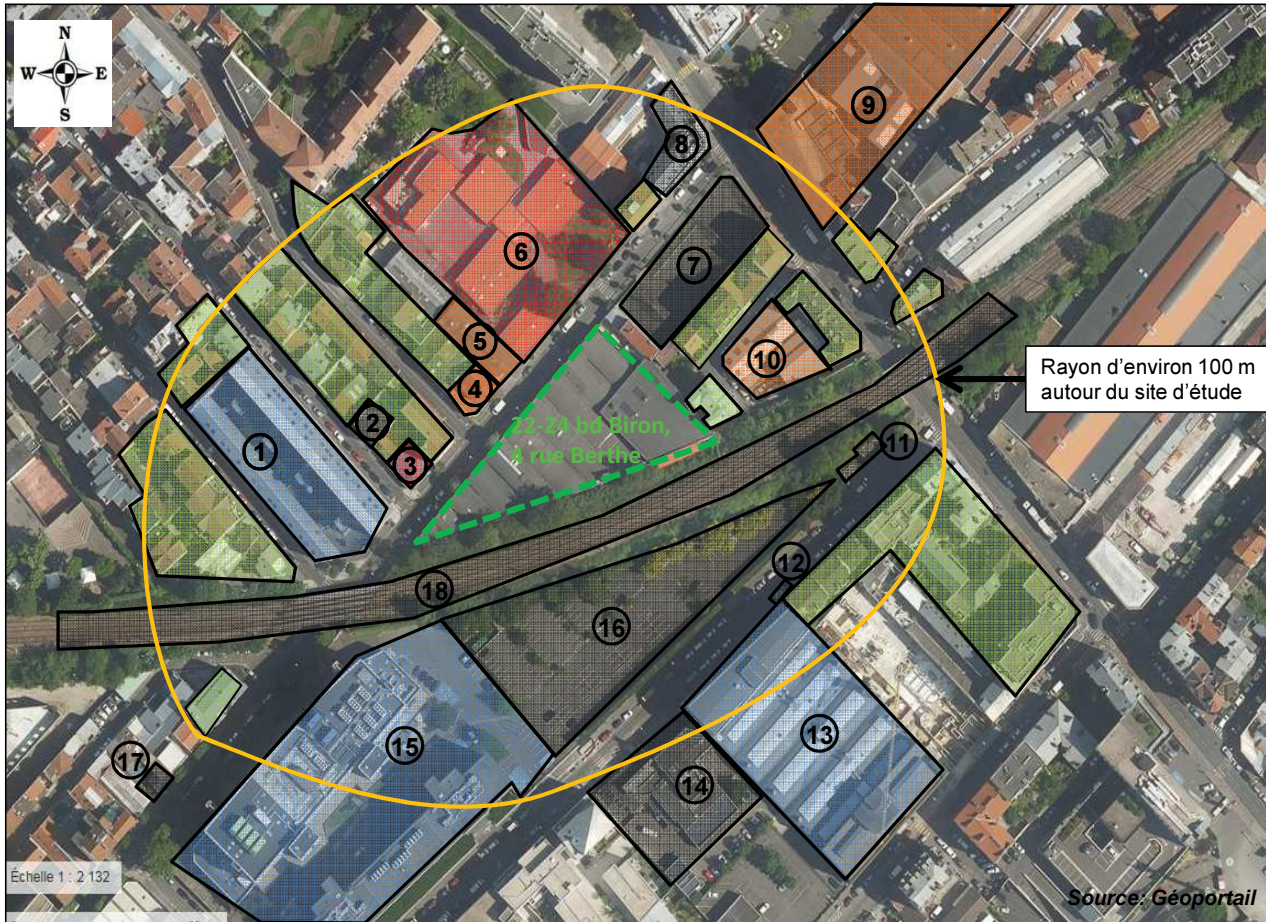
BOULEVARD BIRON






















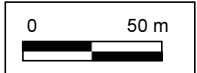
4 RUE BERTHE

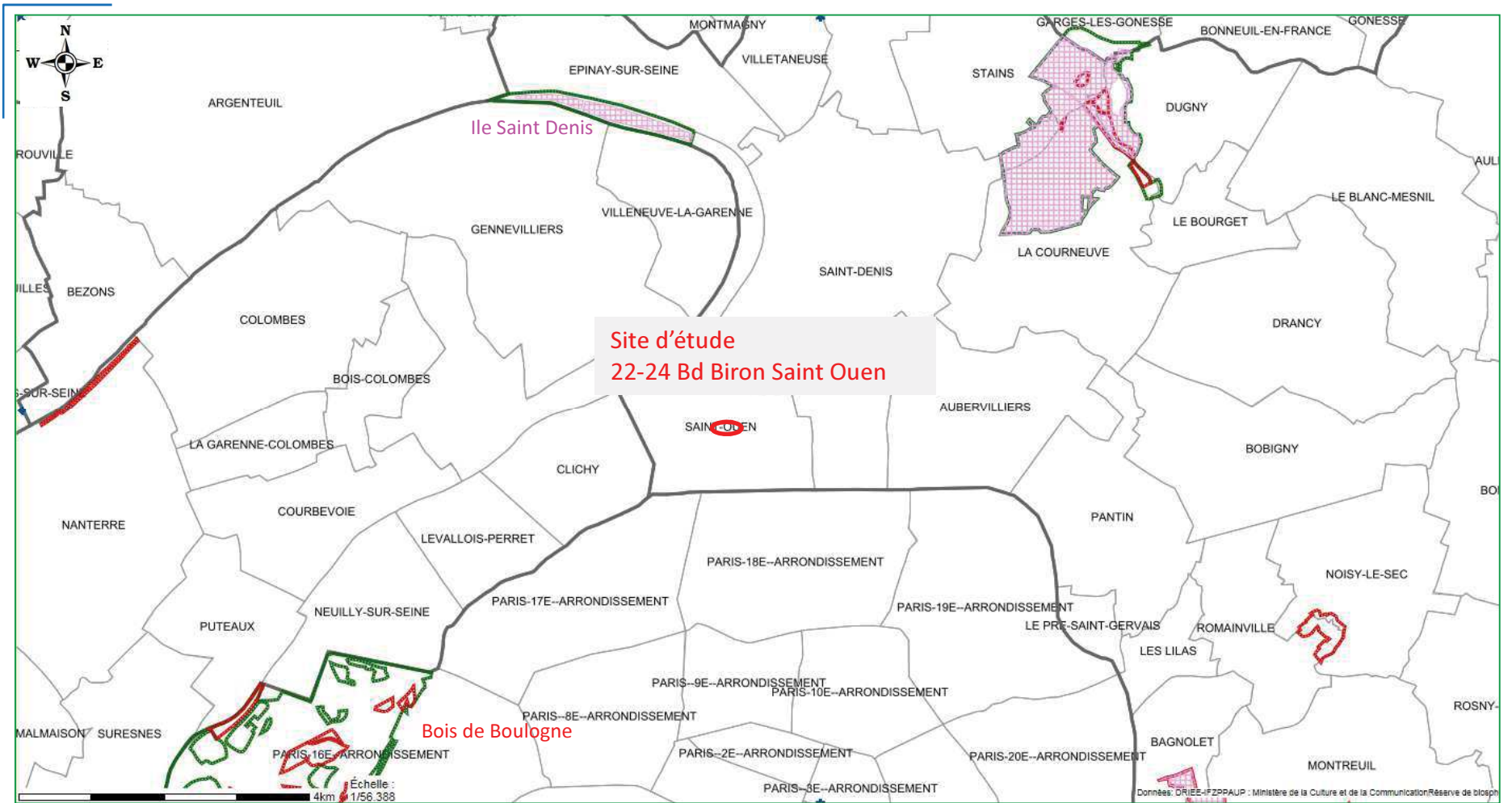






- ① Société SEMISO
- ② Bâtiment ressemblant à un ancien garage automobile
- ③ Micro-crèche le « Nid de la cigogne »
- ④ Société d'emballage de cartons
- ⑤ Garage automobile Peugeot
- ⑥ Institut médico-éducatif Ambroise Croizat
- ⑦ Stade municipale Biron
- ⑧ Centre de rééducation professionnelle
- ⑨ Société FENWICK
- ⑩ Société de ferronnerie SAUTRAU
- ⑪ Poste transformateur électrique
- ⑫ Poste transformateur électrique
- ⑬ Société ALTAVIA (spécialisée dans la communication commerciale)
- ⑭ Police nationale
- ⑮ Société ATOS et KUONI (spécialisées respectivement dans l'informatique et l'organisation de voyage)
- ⑯ Parking de la société ATOS
- ⑰ Ancien bâtiment de type hangar/industriel (ne semble plus en activité)
- ⑱ Voie ferrée

	Date : 16/01/2018	Visite des alentours du site sis 22-24 Bd Biron à Saint-Ouen (93)		Echelle : 1 / 2 000 Format: A3												
	Référence rapport : IDA180004	Légende : <table style="display: inline-table; vertical-align: top; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Site d'étude</td> <td style="text-align: center;"></td> <td>Activité industrielle</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Habitation/logement</td> <td style="text-align: center;"></td> <td>Etablissement sensible</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Activité commerciale</td> <td style="text-align: center;"></td> <td>Autre</td> </tr> </table>				Site d'étude		Activité industrielle		Habitation/logement		Etablissement sensible		Activité commerciale		Autre
		Site d'étude			Activité industrielle											
	Habitation/logement		Etablissement sensible													
	Activité commerciale		Autre													
Version rapport : A																



Inventaires et biodiversité

Natura 2000 - Directive Habitat

☒ Natura 2000 - Directive Habitat

Natura 2000 - Directive Oiseaux

☒ Natura 2000 - Directive Oiseaux

ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

☒ Znieff1_idf

ZNIEFF 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

☒ Znieff2_idf

Données: DRJEE-FZPPAUP : Ministère de la Culture et de la Communication/Réserve de biosphère